



Conditions magasin "Chasse aux oeufs de Pâques" 2026



Article 1. ORGANISATEUR

L'animation "chasse aux oeufs" est organisée par le magasin : Cap Animal Mazamet, situé au 33 avenue de la Richarde, 81200 Mazamet.

Article 2. LOT

Les gagnants bénéficieront d'un lot ou d'un bon d'achat.

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

Le participant se voyant attribuer un lot aura l'obligation de s'acquitter des taxes et impôts y afférant suivant la nature du lot attribué.

Article 3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au présent jeu-concours est ouverte à tout individu **détenteur d'un compte client** sous la condition d'être majeur non salarié de l'enseigne Cap Animal (et non membre des familles des salariés Cap Animal). **Le jeu est limité à une seule participation sur la durée de l'animation et à un seul oeuf par famille.**

Article 4. FRAIS DE PARTICIPATION

La participation au présent jeu-concours implique les frais suivants : GRATUIT.

Article 5. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Un nombre limité d'œufs sera dissimulé dans le magasin au cours de la journée du samedi 4 avril.

Les œufs seront répartis dans l'ensemble du magasin. Chaque œuf contiendra un chiffre correspondant à un lot. Les participants pourront ainsi remporter l'une des surprises suivantes : une friandise pour chien ou pour chat, un bon d'achat de 10 euros*, un chocolat ou encore un jouet pour chien ou pour chat.

Le jeu est limité à un seul œuf par famille et par passage, pendant toute la durée de l'animation.

Les lots devront être récupérés directement en caisse, en échange de l'œuf trouvé.

** à partir de 40 euros d'achat hors articles en promotions, hors tarifs spéciaux, un seul passage en caisse, voir condition en magasin.*

Nos vendeurs ne peuvent pas vous aider. A vous de jouer !

Bonne chance et bonne chasse
La direction

